

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits vendus par TBS INTERNET.

Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre TBS INTERNET et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de TBS INTERNET.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à TBS INTERNET, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Ces conditions générales de vente constituent un élément essentiel de l'acceptation de contracter de TBS INTERNET.

TBS INTERNET entend maintenir ses conditions générales de vente aussi longtemps que possible. Néanmoins, TBS INTERNET se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente.

2. OBJET

TBS INTERNET est un courtier en certificats, éditeur de logiciels informatiques et de bases de connaissances, ainsi qu'une société de conseils. TBS INTERNET commercialise ses produits principalement auprès de clients qui maîtrisent l'outil informatique ou qui sont des professionnels de l'informatique (SSI, hébergeurs, développeurs, services informatiques, etc.). Il est de la responsabilité exclusive de chaque client d'avoir recours à ses compétences internes ou à des tiers de son choix pour : élaborer un cahier des charges, choisir les matériels et les logiciels applicatifs adéquats au vu de leurs caractéristiques techniques, de procéder aux tests et recettes nécessaires, etc. Le client s'estime donc suffisamment compétent pour s'adresser à TBS INTERNET. La seule et unique obligation de TBS INTERNET, que les clients reconnaissent et acceptent expressément, est donc la fourniture des produits informatiques qui lui ont été commandés et qu'elle commercialise. En aucun cas TBS INTERNET n'est tenue de procéder à des prestations ou des fournitures autres, sauf convention contraire expressément signée avec le client.

3. COMMANDES ET EXÉCUTION

Toute commande passée auprès de TBS INTERNET est ferme et définitive pour le client dès réception par TBS INTERNET d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande. Pour les commandes directes passées en ligne, la réception du règlement (CB, chèque, virement) rend la commande ferme et définitive.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock ou de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de TBS INTERNET.

4. PRIX

Les produits sont fournis au prix fixé sur la base du tarif TBS INTERNET en vigueur au moment de la réception de la commande.

Les prix s'entendent départ du stock, TVA et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en sus.

Les prix sont modifiables sans préavis et varient en fonction des remises et ristournes applicables à la date de réception de la commande.

Les conditions et taux de ristournes seront communiqués par TBS INTERNET au client sur simple demande.

5. DÉLAIS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

5.1 Modalités de paiement

Sauf accord particulier, le règlement est exigible à la commande, eu égard à la nature spécifique des produits vendus.

Les commandes émanant des Administrations ou des Grands Comptes sont acceptées sous réserve de la remise d'un bon de commande conforme. Le règlement différé entraîne des frais qui sont communiqués au client sur le devis. En cas d'acceptation, le règlement est exigible à la date d'échéance indiquée sur la facture. Cette date est calculée à partir de la date d'émission de la facture, sauf pour les Administrations (date de livraison).

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Les factures sont payables par chèque, virement ou carte bancaire au siège social de TBS INTERNET, de telle manière que cette dernière puisse disposer des sommes le jour de l'échéance.

5.2 Retard de paiement

En cas de non-règlement dans les délais, il sera dû, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, TVA en sus. TBS INTERNET exigera le paiement immédiat de toutes les factures non échues. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes et livraisons en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement tel que mentionné ci-dessus, et d'autre part la restitution des marchandises telles que mentionné à l'article 10 (clause de réserve de propriété).

6. CONDITIONS DE LIVRAISON

6.1 Modalités

La livraison prend effet au moment de l'enlèvement des produits par le client chez TBS INTERNET ou au moment de l'enlèvement des produits par le transporteur ou lors de l'envoi par courriel. Le client se doit de vérifier le bon fonctionnement des produits et leur conformité dans les sept jours ouvrés consécutifs.

6.2 Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par TBS INTERNET sont toujours des délais indicatifs basés sur un délai moyen prévisionnel.

Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de TBS INTERNET.

En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs produits commandés, TBS INTERNET pourra procéder à une livraison partielle des produits disponibles.

L'annulation d'une commande unitaire de certificat est possible tant que le certificat n'est pas entré en phase finale de fabrication. Si l'annulation intervient après que l'audit de délivrance ait débuté, seul 90% du prix sera remboursé.

6.3 Transfert des risques

Le transfert des risques intervient à la date de livraison telle que définie au point 6.1.

En conséquence, dès sortie de chez TBS INTERNET, les produits sont placés sous la responsabilité du client qui supporte alors tous les risques de pertes ou dommages et prend les couvertures nécessaires.

6.4 Frais de transport

Les frais de transport sont définis dans un barème distinct qui sera communiqué par TBS INTERNET au client sur simple demande.

6.5 Réception des produits

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur en application de l'article L 133-3 du Code de Commerce, toute réserve à la livraison et tout refus à la livraison des produits par le client pour avaries, manquants et pour non-conformité des produits livrés au bordereau d'expédition doivent être formulés par écrit et de manière précise sur le bon de livraison, ainsi que sur le bon de transport.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

Concernant les logiciels, à défaut de réserves émises dans un délai de 7 jours à compter de la livraison, ils seront réputés conformes à la commande et aux spécifications annoncées.

7. RETOUR DE MARCHANDISES

Aucun retour de produits ne sera accepté à défaut d'accord exprès et préalable de TBS INTERNET qui devra être informé de la réclamation de retour du client dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la livraison.

Le client retournera à ses frais le produit complet dans son emballage d'origine et avec ses manuels d'utilisation, accompagné de la photocopie du bon de livraison et du numéro de retour.

Aucun retour de logiciel ne sera accepté si l'enveloppe contenant le support logiciel est décachetée, ou si le produit est endommagé. Aucun retour ne sera accepté pour des produits ayant nécessité une commande spécifique ou sur-mesure auprès du constructeur / éditeur sauf accord exprès du constructeur / éditeur.

8. CONDITIONS DE GARANTIE

TBS INTERNET rappelle qu'il est, en sa qualité de revendeur, l'intermédiaire entre le constructeur / éditeur et l'acheteur, et qu'en conséquence, les produits vendus par TBS INTERNET sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant et communiquées à tout client qui en fait la demande.

Pour bénéficier de cette garantie, le client devra aviser immédiatement le service assistance, par tous moyens écrits, des désordres allégués. TBS INTERNET ne sera tenu à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées.

9. EXONÉRATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

De convention expresse entre les parties, TBS INTERNET est soumise au titre des présentes à une obligation de moyens. En aucun cas TBS INTERNET ne peut être responsable (a) de dommages indirects ou immatériels, (b) de dommages liés à un retard de livraison, un manquant ou une avarie, (c) de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client, (d) ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de TBS INTERNET.

10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

TBS INTERNET conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

A défaut de paiement intégral du prix des produits en principal et intérêts, TBS INTERNET pourra, à tout moment, reprendre les produits chez le client. Pour ce qui est des certificats, ils peuvent être révoqués sans donner droit à dommages et intérêts ni remplacement.

TBS INTERNET pourra également reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci.

Ne constitue pas paiement au sens de ladite clause, la remise d'un titre créant une simple obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Jusqu'à complet paiement du prix, le client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie.

La présente clause de réserve de propriété ne faisant pas obstacle dès la livraison des produits au transfert des risques au client, conformément à l'article 6.3 ci-dessus, le client s'engage à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire toute assurance utile. Les produits livrés non encore intégralement payés devront être individualisés et ne pas être mélangés avec d'autres produits. Dans l'hypothèse où les marchandises auront été cédées à un tiers dit de bonne foi, le droit de revendication portera alors sur le prix encaissé par le client.

L'ouverture d'une procédure collective au profit du client ne peut faire échec à la revendication des marchandises par la société TBS INTERNET.

L'acheteur s'engage, dans ce cas, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans les stocks et dont TBS INTERNET revendique la propriété. A défaut, TBS INTERNET aura la faculté de faire constater l'inventaire par huissier, aux frais du client.

En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les moins anciennes.

11. LANGUE ET MATÉRIEL

Le matériel vendu par TBS INTERNET, et plus particulièrement les logiciels ainsi que les programmes accessoires de logiciel, sont fournis en langue anglaise / française ou dans toute autre langue selon la disponibilité chez le constructeur, sans recours de la part de l'acquéreur à l'encontre de TBS INTERNET de ce fait.

12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données stockées dans nos systèmes informatiques sont exclusivement utilisées dans le cadre de notre activité. Les données, optionnelles ou obligatoires, saisies dans des formulaires peuvent faire l'objet d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition de traitement. Ces données peuvent être transférées à un fabricant de certificat situé hors de l'Union Européenne. Pour exercer vos droits, contactez cnll@tbs-internet.com

12. ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Les contrats de vente avec les clients sont soumis à la loi française. Tout litige relatif aux ventes intervenues avec les clients, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Caen.

Impression du 13/06/2010